

Trois ans de guerre en Ukraine (5/5)

# Les déplacés ukrainiens face au défi de l'insertion professionnelle

La guerre en Ukraine aura trois ans le 24 février. Ses répercussions se font ressentir jusqu'en Lorraine. À travers une série d'articles, notre journal revient sur cette tragédie vue d'ici. Aujourd'hui : gros plan sur le défi majeur de l'insertion des déplacés. À travers différents exemples.

Dans ce local professionnel de 900 m<sup>2</sup> à Montigny-lès-Metz, Serge Grattet plaisante avec deux de ses salariés. Leur accent ne trompe pas. Ils sont Ukrainiens. Le patron de Planet IMD (8 salariés), entreprise spécialisée depuis 26 ans dans la création et l'équipement de cabinets dentaires, les a embauchés tour à tour en mai et novembre 2024 pour 1 650 € net par mois : « J'avais besoin de techniciens. J'ai sollicité France Travail mais je n'ai pas reçu un seul CV. »

Quelques mois plus tard, pour une opération humanitaire, il transforme une ambulance en cabinet dentaire mobile pour l'Ukraine. C'est là qu'il rencontre Jean-Paul Clément, bénévole du comité de direction de l'association Échanges Lorraine Ukraine (Elu).

Des CV de déplacés ukrainiens brillants, l'homme en a à la pelle. Il pousse celui d'Artem, 35 ans. Celui-ci lit dans un français approximatif son histoire, qu'il a pris soin de traduire avant. En Ukraine, il était ingénieur dans une usine de fabrication de locomotives de la pro-

vince de Lougansk, occupée depuis 2014 par les Russes : « Ils voulaient m'obliger à me battre pour eux. Je me suis caché pendant un an. »

Il s'enfuit en février 2023. Son exil se termine à Saint-Avold, « dans une chambre de 8 m<sup>2</sup> avec deux repas par jour, cinq jours par semaine, et 210 € par mois. Aucun programme d'intégration et d'apprentissage du français ne m'a été proposé. Et dans les salons pour l'emploi, on me disait qu'il fallait parler français pour trouver du travail. Un cercle vicieux. »

## Menaces sur les logements

Jusqu'à ce qu'un ex-proviseur du lycée Poncelet de Saint-Avold, Jacques Gallant, ne prenne bénévolement en charge un groupe de déplacés pour leur apprendre la langue. Artem suit ensuite ceux de l'association Elu en s'installant à Metz. C'est là qu'il rencontre Jean-Paul Clément. Et trouve du travail.

« Il parlait peu français. Mais il a une base d'ingénieur et j'ai vite vu qu'il avait de la jugeote. On l'a formé et aujourd'hui, il est quasiment autonome », se réjouit son patron.

Trois ans après le début de la guerre, les déplacés ukrainiens comme Artem se trouvent à la croisée des chemins.

Il y a un an, les préfetures de Lorraine confiaient avoir délivré 3 499 autorisations provisoires de séjour (1 564 en Moselle, 1 210 en Meurthe-et-Moselle, 443 dans les Vosges et 282 dans



Serge Grattet (debout) veillant sur les deux dernières recrues de son entreprise spécialisée dans les équipements dentaires, Roman (à gauche) et Artem, tous deux déplacés ukrainiens. Photo Gilles Wirtz

la Meuse). Certains sont depuis rentrés en Ukraine.

L'insertion sociale et professionnelle de ceux qui sont restés (hormis les enfants et les personnes âgées) va constituer leur défi majeur en 2025. Car le temps devient long pour eux. Et surtout pour l'État qui assure leur prise en charge.

En octobre, celui-ci a sommé ceux qu'il estimait non intégrés de rendre la chambre en foyer où ils sont logés. Face au scandale provoqué, ils ont obtenu un répit. Mais il pourrait être de courte durée. Roman, 37 ans, l'a compris. Il a reçu le courrier :

« Sauf qu'il est impossible de trouver un autre logement sans CDI. Même l'alternance payée au Smic que j'avais n'a pas suffi. »

## « Des gens courageux »

En Ukraine, il était journaliste sportif, dans la même région qu'Artem. Parlant un peu la langue de Molière, il a fui avec ses parents dans la ville française la plus proche : Metz. Plus de retour possible : « Les soldats logent chez nous. Tout y a été pillé. J'ai repris des études à Metz Numeric school et Artem m'a fait entrer chez Planet IMD

en stage pour y créer le site internet. »

Serge Grattet l'a embauché : « Il part en clientèle avec Artem car ils sont complémentaires. Et il est en train de prendre en main la « hotline » (assistance téléphonique, ndlr). Ce sont des gens courageux. Je suis content de les savoir chez moi plutôt que sur la ligne de front. Ils méritent d'avoir une autre vie, une nouvelle vie. » Un bonheur partagé : « Cet emploi, c'est un pas primordial vers l'autonomie », confient les deux déplacés reconnaissants.

● Textes : Philippe Marquer

## Le combat de Mariana pour être reconnue dentiste

Mariana était en vacances en Allemagne et en France, pour voir ses sœurs qui y vivent, lorsque l'invasion russe a démarré en février 2022.

« Je n'y suis jamais retournée », confie la jeune femme de 32 ans. Elle vivait au nord-ouest de Kiev, là où les combats ont été les plus violents au début du conflit, à Boutcha, ville devenue tristement célèbre pour les massacres de civils qui y ont été perpétrés : « Cela a été terrible de voir les images à la télé, dans ces rues que je connais si bien. »

Un ange passe. Là-bas, Mariana était dentiste. Mais à son arrivée en France, elle n'a pas été autorisée à pratiquer sa profession : « J'ai commencé comme aide dentaire dans des cabinets. » La rétrogradation sociale est dure à vivre. Le gouvernement a pourtant autorisé par décret dès mars 2022 les déplacés ukrainiens qui travaillent dans le domaine de la santé



Mariana Andreyko a été embauchée comme dentiste à l'hôpital de Mercy.

à exercer en France. Mais sous conditions.

La réponse de l'Agence régionale de santé (ARS) aux sollicitations de Mariana a été longue à venir : « Le 19 décembre 2022, elle m'a autorisée à exercer mais uniquement dans le cadre hospitalier. C'est ce que'elle fait depuis au Centre hospitalier régional de

Metz. Une mission au sein de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu lui a aussi été confiée. Mais son contrat, un CDD renouvelé tous les ans, reste précaire.

## Un concours difficile

Pour en sortir, elle doit réussir un concours : « Ce sont des épreuves de vérification des connaissances mais elles sont très difficiles. Je les ai ratées deux fois. La première année, nous étions 1 400 candidats étrangers pour 21 places et la deuxième 900 pour 100 places. »

On sent poindre la déception. Car la vie de Mariana s'inscrit désormais ici, comme elle l'explique dans un français quasi parfait : « J'ai déjà eu la chance de travailler et d'être totalement autonome. Quand je suis arrivée, je ne parlais pas un mot. Il faut encore que je m'améliore sur les termes techniques. Mais je veux exercer en France, acheter un appartement. J'aime beaucoup Metz. »

## Coach sportive, inquiète pour son statut

« Je fais beaucoup d'efforts pour pouvoir rester en France. » Iryna Sirooka, 36 ans, a quitté l'Ukraine pour Metz, où vit sa sœur depuis longtemps. Avec ses trois garçons qui ont aujourd'hui 12, 9 et 7 ans. Elle habitait à Kryvyi Rih, dans le centre du pays, où une base militaire a été attaquée le premier jour de la guerre. Elle a fui le lendemain pour mettre ses enfants à l'abri. Là-bas, elle était coach sportive. Ici aussi, même si cela a été plus compliqué. « Au début, mon diplôme ukrainien n'étant pas reconnu, j'ai pu intervenir comme animatrice sportive. Après, j'ai dû suivre une formation fitness pour avoir un diplôme français. Maintenant, je suis auto-entrepreneuse », explique la coach sportive qui dispense des cours chez Crossfit Hiringa, sur la zac d'Aigny, près de Metz.

Celle qui pensait au début n'être là que pour quelques mois commence à s'inscrire dans la durée. Autonome, elle cherche un appartement plus grand. Mais son avenir reste flou. Les Ukrainiens arrivés en France depuis la guerre bén-



Iryna, 34 ans, réfugiée ukrainienne, coach sportive, engagée chez Crossfit Hiringa à Aigny. Photo Gilles Wirtz

ficient d'une autorisation provisoire de séjour.

Cette protection temporaire a été prolongée jusqu'au 3 mars 2026 : « Mais elle devrait s'arrêter à cette date. Il nous faudra alors déposer une demande d'asile. Mais le statut de réfugié ne me convient pas car il m'empêche de retourner en Ukraine visiter ma famille. » Un problème sur lequel l'État et l'Union européenne vont devoir se pencher au plus vite.